

Soins de Santé

Circulaire OA no 2025/274 du 26-11-2025

Applicable à partir de 1/01/2026

3910 /2326

Tarifs ; Projet transversal – Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré- et postnatal) pour femmes fragilisées ; 01-01-2026.

Le 20 octobre 2025, le Conseil général de l'INAMI a approuvé le budget des soins de santé pour 2026. Ce budget prévoit un indice santé de 2,72% pour l'assurance soins de santé.

Cet indice de 2,72% est appliqué aux prestations dans le cadre du programme de soins intégrés « Soins et accompagnement des femmes enceintes, des enfants et de la famille qui les entoure lors des premiers 1000 jours ».

Vous trouverez en annexe les tarifs applicables à partir du **1er janvier 2026**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven c. Multidisciplinair perinataal zorgtraject - V1-01-01-2026-circ oa.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

c) Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré- et postnatal) pour femmes fragilisées

prestations applicables à partir du 01-01-2026

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention
AMB	HOS			
401376		Dépistage de vulnérabilités psychosociales chez les femmes enceintes via l'outil BIB	23,94	23,94
401391		Conseil prénatal personnalisée (CPP)	51,78	51,78
401413		Coordination de soins et de l'aide	764,29	764,29
401435		Concertation multidisciplinaire *	15,92	15,92

* 254,72 € par période de 12 mois pour la concertation multidisciplinaire car le tarif est de 15,92 € / participant / 15 minutes avec un maximum de 16 x 15,92 €